

Délibération n° 2025-73

Ouverture de diplôme en apprentissage

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 3 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote :

il s'agit d'approuver l'ouverture de diplôme en apprentissage :

- Licence professionnelle métiers de la protection et de la gestion de l'environnement, parcours dédié Traitement et analyse des eaux
- Licence professionnelle Agronomie, parcours dédié Agronomie tropicale, terroir, territoire

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 27	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 1

L'ouverture de diplôme en apprentissage conformément aux annexes, est approuvée à la majorité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 4 juillet 2025

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole-BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030
www.univ-antilles.fr



Aménagement des formations avec création de parcours pédagogiques dédiés : apprentissage, formations internationales, FOAD... ; Modifications substantielles d'un parcours pédagogique existant accompagnant la transformation de son objectif initial)

Licence Professionnelle

Mention : Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement

Parcours dédié : Traitement et Analyse des Eaux

Raisons d'une demande d'évolution des modalités de formation :

L'ouverture de la Licence Professionnelle MPGE-Parcours Traitement et Analyse des Eaux en apprentissage répond à un besoin croissant du territoire en compétences spécialisées dans la gestion durable de la ressource en eau. Dans un contexte de changement climatique, de raréfaction de l'eau potable et de renforcement des normes environnementales, les collectivités, entreprises de traitement des eaux et bureaux d'études recherchent des professionnels opérationnels, capables de maîtriser les techniques de suivi, d'analyse et de traitement des eaux.

L'apprentissage constitue un levier puissant pour former ces techniciens supérieurs en lien direct avec les réalités du terrain et les attentes des employeurs. Cette modalité permet également de renforcer l'insertion professionnelle des jeunes, en facilitant leur accès à un emploi qualifié à l'issue du diplôme. Portée par des partenariats solides avec les acteurs du secteur, cette licence professionnelle s'inscrit pleinement dans les missions de professionnalisation et de développement territorial de l'Université des Antilles.

Cette LP sera portée par le CFA universitaire.

Date du conseil de la composante ayant validé les modifications : 15/05/2025.

[Joindre Relevé de décisions du conseil de composante](#)

Demande d'ouverture du parcours pédagogique dédié/modification du parcours pédagogique

modalité envisagée	
Apprentissage	X
FOAD	
Parcours à l'international	

Organisation pédagogique

- Nombre d'étudiants concernés par le parcours pédagogique : 12
- Spécificité du parcours pédagogique par rapport au parcours type (mutualisation ou pas ?)

Mutualisation de certains cours avec le Bachelor Universitaire de Technologie 3ème année parcours Sciences de l'environnement et Ecotechnologie

- En cas d'une modification majeure d'un parcours existant, expliquez comment elle se matérialise :

- Est-ce que ce parcours pédagogique résulte d'innovations pédagogiques ?

NON

- Votre demande d'aménagement a-t-elle fait l'objet d'un appui pédagogique par un autre organisme ?

OUI , avec l'Office de l'eau de la Guadeloupe

Responsable du parcours ? (nom, prénom, mail)

*Audrey CAROUPANAPOULLE, MCF
audrey.vingadassalon@univ-antilles.fr*

Organisation de la formation

- Maquette détaillée des enseignements (*un tableau par semestre*)

Semestre 1

Libellé UE	Libelle EC	Intervenants	Volume horaire/Coef/ECTS					
SEMESTRE 1			CM	TD	TP	Coef UE	Coef EC	ECTS
UE1 : Analyser dans le domaine de l'eau (4 ECTS, 30h)	EC1.01 Analyse et contrôle chimique de l'eau (15h)	Audrey CAROUPANAPOULLE-UA		4	12	4	2	4
	EC1.02 Analyse et contrôle microbiologique de l'eau (15h)	Cynthia KITTERIMOUTOU-UA		4	12		2	
UE2 : Maîtriser les outils de gestion des ressources en eaux et les aspects législatifs (8 ECTS, 80h)	EC2.01 Spécificités des ressources en eau tropicales (15h)	Isabelle NASSO-OE971		15		8	1	8
	EC2.02 Cycle hydrologique les régions tropicales (20h)	Isabelle NASSO-OE971		14	6		3	
	EC2.03 Impact des activités anthropiques sur les ressources en eau (15h)	Marcus AGBEKODO-OE971		15			1	

	EC2.04 Gestion durable des ressources en eau dans un contexte tropical (20h)	Félix LUREL Laure DUCREUX-OE971		20			2	
	EC2.05 Outils d'analyse et de gestion des ressources en eau tropicales (10h)	Félix LUREL		4	6		1	
UE3 : Gérer les procédés de traitement de l'eau (8 ECTS, 100h)	EC3.01 Traitement de l'eau et optimisation des procédés - Eau potable (20h) - Eaux usées (20 h)	Marcus AGBEKODO-OE971		40		8	3	8
	EC3.02 Conduite de pilotes de traitement (40h)	Marcus AGBEKODO-OE971 et Partenariat pour la plateau technique avec Lycée de BLANCHET		10	30		3	
	EC3.03 Visites d'installations de traitement des eaux (20h)	Marcus AGBEKODO-OE971 et Partenariat SMGEAG, et CCMG...		20			2	
	EC3.04 Pollutions chimiques de l'eau (10h)	Ronald RANGUIN		4	6	8	1	8

UE4 : Traiter les contaminants de l'eau (6 ECTS, 34h)	EC4.01 Effets des contaminants de l'eau sur la santé et l'environnement (10h)	Gladys LORANGER-MERCIRIS- UA		10			3	
	EC4.02 Techniques d'analyse des contaminants dans l'eau (16h) BUT3	Ronald RANGUIN		8	8		3	
	EC4.03 Solutions de gestion et de traitement des contaminants de l'eau (8h)	Sandra ROCHE-UA		8			1	
UE5 : Maîtriser les bases de la communication scientifique (2 ECTS, 24h)	EC5.01 Anglais scientifique (BUT3)	Samantha LOUISON-UA		12		2	1	2
	EC5.02 Communication scientifique (BUT3)	Olivier RAVION-UA		12			1	
Total S1				190	80	30	30	30

Semestre 2

Libellé UE	Libelle EC	Intervenants	Volume horaire/Coef/ECTS					
SEMESTRE 2			CM	TD	TP	Coef UE	Coef EC	ECTS
UE 6 : Maîtriser les risques sanitaires liés à l'eau, Démarche Qualité et Sécurité (3 ECTS, 18h)	EC6.01 Risques sanitaires liés à l'eau et mesures de gestion (8h)	Marcus AGBEKODO-OE971/ARS		8		2	1	2
	EC6.02 Démarche qualité et sécurité (10h)	Marcus AGBEKODO-OE971/ARS		10			1	
UE 7 : Développer les outils de gestion des ressources en eaux et les aspects législatifs (4 ECTS, 42h)	EC7.01 Cadres législatifs internationaux de l'eau (10h)	Intervenant DEAL		10		4	1	4
	EC7.02 Cadre législatif national de l'eau dans l'Hexagone et dans les DOM (12h)	Cynthia KITTERIMOUTOU-UA		12			1	

	EC7.03 Acteurs institutionnels dans la gestion de l'eau (8h)	Cynthia KITTERIMOUTOU-UA		8			1	
	EC7.04 Réglementations locales et européennes dans des projets de gestion de l'eau (12h)	Cynthia KITTERIMOUTOU-UA		12			1	
UE8 : Comprendre les impacts environnementaux et la Gestion durable des ressources en eaux (6 ECTS, 56h)	EC8.01 Impacts environnementaux des activités humaines (15h)	Félix LUREL		15		7	2	7
	EC8.02 Principes du développement durable (15h)	Chantal DEVARRE - UA		15			2	
	EC8.03 Solutions innovantes pour la gestion durable des ressources naturelles (16h)	Chantal DEVARRE - UA		12	4		2	
	EC8.04 Enjeux environnementaux mondiaux (10h)	Laure DUCREUX-OE971		10			1	

UE9 : Gérer et optimiser le fonctionnement des installations dédiées au traitement de l'eau (6 ECTS, 53h)	EC9.01 Procédés de traitement des eaux potables (10h)	Marcus AGBEKODO-OE971			10	5	1	5
	EC9.02 Maintenance des équipements de traitement (25h)	Marcus AGBEKODO-OE971 / LP Blanchet		15	10		2	
	EC9.03 Optimisation des installations de traitement des eaux usées urbaines (10h)	Marcus AGBEKODO-OE971		10			1	
	EC9.04 Normes et réglementations pour la gestion des installations de traitement (8h)	Marcus AGBEKODO-OE971/Intervenant DEAL		8			1	
UE10 : Mettre en œuvre une démarche expérimentale et analytique (6 ECTS, 30h)	EC10.01 Anglais scientifique (BUT3)	Samantha LOUISE-UA			8	7	1	7
	EC10.02 Communication scientifique (BUT3)	Olivier RAVION-UA			8		1	
	EC10.03 Immersion académique courte (Voyage d'étude)	Audrey CAROUPANAPOULLE					3	

	EC10.04 Projets tuteurés (100h)		Référent professionnel					2	
UE11 : Développer des compétences en milieu professionnel (6 ECTS)	EC11	Posture professionnelle	Tuteur professionnel				5	5	5
		Mémoire professionnel	Tuteur pédagogique UA						
		Soutenance orale	Référent alternance Audrey CAROUPANAPOULLE						
Total S6					161	24	30	30	30

Présentation de l'équipe pédagogique

- o Liste des enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à ce parcours
(liste nominative des intervenants, disciplines d'enseignement et volumes horaires)

Prénom	Nom	Catégorie (PR, MCF,PRAG,P RCE)	Organisme	UE	EC	Discipline(s) enseignée(s) dans l'EC	Volume horaire (HETD)
Audrey	CAROUPANAPOULLE	MCF	Fonctionnaire d'Etat - UA	1	1	Chimie de l'eau Alternance	16
Olivier	RAVION	PRCE	Fonctionnaire d'Etat - UA	2	2	Communication scientifique	20
Samantha	LOUISON	PRCE	Fonctionnaire d'Etat - UA	2	2	Anglais scientifique	20
Sandra	ROCHE	ATER	Contractuel Etat UA	1	1	Traitement des polluants de l'eau	8
Cynthia	KITTERIMOUTOU	PRCE	Fonctionnaire d'Etat - UA	1	4	Microbiologie de l'eau Traitement des eaux et usine de traitement	58
Chantal	DEVARRE	MCF A	Contractuel Etat UA Cadre Région Guadeloupe	1	2	Développement durable et Transition écologique	31
Gladys	LORANGER-MERCIRIS	PR	Fonctionnaire d'Etat - UA	1	1	Ecologie des systèmes	10

Liste des représentants du monde socioprofessionnel participant à ce parcours

Prénom	Nom	Catégorie (Vacataire)	Organisme	UE	EC	Discipline(s) enseignée(s) dans l'EC	Volume horaire (HETD)
Félix	LUREL	Vacataire	LUREL Environnement Administrateur à l'Office de l'eau	2	3	Biodiversité végétale, impact des activités anthropique sur l'environnement et l'eu en milieu tropical	33
Ronald	RANGUIN	Vacataire	Skill cell	1	2	Chimie des polluants, traitement des eaux	26
Marcus	AGBEKODO	Vacataire	Office de l'eau 971	4	10	Chimie de l'eau Traitement de l'eau et procédés	186
Laure	DUCREUX	Vacataire	Office de l'eau 971	2	2	Ressources en eau Gestion durable	22
Isabelle	NASSO	Vacataire	Office de l'eau 971	1	2	Ressources en eau Cycle de l'eau	25

- o Personnel de soutien à ce parcours

Personnel de l'Office de l'Eau de la Guadeloupe

- o Soutenabilité du projet : Impact financier

Le projet est financièrement soutenable : l'opération est parfaitement équilibrée avec un montant total de dépenses de 91 690 €, intégralement couvert par les recettes versées par le CFA. Aucune charge supplémentaire ne pèse sur l'établissement.

Le CFAU élabore le budget de la formation et s'engage à solliciter les fonds auprès des financeurs (OPCO) identifiés par l'IUT. Il perçoit l'intégralité des recettes. Il établit les devis, instruit les contrats d'apprentissage, et émet les factures à destination des OPCO. Ces documents devront faire état du lien entre l'IUT de la Guadeloupe et le CFAU.

Il assure, entre autres, le financement de toute la charge d'enseignement de la LP.

La rémunération du coordonnateur académique et celle du référent apprentissage seront prises en charge par le CFAU.

Pour la couverture de ses frais généraux de gestion et d'administration et pour la mise à disposition du savoir-faire et de l'ingénierie de formation, l'IUT recevra du CFAU un reversement de 42 % de la recette de la LP MPGE-TAE, sur la base du niveau de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage et des frais de premier équipement de France Compétences.

L'IUT assurera en autonomie et avec ses moyens propres :

- **Le pilotage et la gestion administrative des contrats d'apprentissage :**
 - o élaboration et signature des CERFA,
 - o accompagnement des employeurs,
 - o dépôt des contrats sur les portails des OPCO.
- **Les enseignements :** cours, TD et TP sont réalisés dans les locaux de l'IUT, par des enseignants et intervenants de la formation. Certains enseignements pratiques se déroulent sur plusieurs sites pédagogiques clairement identifiés :
 - o le plateau technique spécialisé du lycée de Blanchet à Goubeville, en collaboration avec l'Office de l'Eau de la Guadeloupe,
 - o des sites de traitement des eaux du SMGEAG,
- **La coordination de la formation** sera assurée par l'équipe pédagogique de l'IUT (suivi des apprentis, visites d'apprentissage, jurys, ...),
- **La gestion des relations entreprises :** prospection, accompagnement, validation des structures d'accueil en lien avec les OPCO, lien avec les maîtres d'apprentissage,

Le **budget prévisionnel du CFAU** relatif à cette formation LP MPGE-TAE, sur la base de **12 alternants**, est détaillé comme suit :

Recettes (Ressources)	Montant	Dépenses	Montant
CFAU (sur une base de 12 étudiants) - NPEC - Frais de premier équipement (500€ HT max x 12)	 91 800 € 6 000 €	Reversement à l'IUT de la Guadeloupe 46% des recettes - forfait frais de fonctionnement admin et logistique à la composante (12x2000€) - Droits Universitaires (12 x 178 €) - Visites de terrain (4 visites/ groupe de 12 étudiants x 400€) - Petit équipement (12 x 500€) - Immersion académique (voyage caraïbe) complement Erasmus 50% (12x475€)	44 536 € 24 000 2 136 1 600 6 000 10 800
		Charges Enseignement C/TD	21 060 €
		Charges Enseignement TP (12 et/groupe TP)	6 240 €
		Suivi d'apprentissage (2h/Etu)	1 440 €
		Coordination (24h)	1 440 €
		Referent Apprentissage (12H)	720 €
		Frais de gestion 15% recettes	14 670 €
		Autres dépenses	7 694 €
TOTAL	97 800 €		97 800 €

Dimension stratégique pour l'établissement et partenariat envisagée (pour les parcours internationaux)

Non concerné

Relation avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel (pour les parcours en apprentissage)

Les partenaires du parcours Traitement et Analyse des Eaux se concentrent sur les entreprises et organismes qui gèrent la production, le traitement, la distribution et la surveillance de l'eau.

La Guadeloupe possède des infrastructures et des industries spécialisées dans ces domaines :

- *SMGEAG (Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et d'Assainissement de Guadeloupe) Ce syndicat est responsable de la gestion des infrastructures d'eau potable et d'assainissement sur plusieurs communes de l'île.*
- *Office de l'eau Guadeloupe : Les 2 missions principales exercées par l'Office de l'eau sont l'étude et le suivi des ressources en eau, le conseil le domaine de la gestion de l'eau. Il pourrait offrir des opportunités de contrats d'apprentissage pour les étudiants intéressés par la gestion de l'eau dans les milieux aquatiques*
- *INGEN'EAUX : Cette société d'ingénierie spécialisée dans le domaine de l'eau et l'assainissement propose aux pouvoirs publics et aux industriels des solutions d'experts pour la gestion intégrée de leur système d'eau.*
- *SAUR Guadeloupe : Cette société est l'un des principaux acteurs de la gestion de l'eau et des services environnementaux en France et à l'international. En Guadeloupe, SAUR joue un rôle essentiel dans la gestion de l'eau potable et des eaux usées.*

Toutes ces entreprises sont prêtes à offrir des opportunités de contrats d'apprentissage pour les étudiants et apporter un soutien dans les méthodes et procédés de traitement de l'eau. Ces entreprises et organismes, en partenariat avec l'Université des Antilles, seraient également sollicités pour participer à des conférences et des ateliers sur les nouvelles technologies de traitement et les innovations dans l'analyse de l'eau.

**POUR AVIS : Demande d'ouverture du parcours pédagogique
dédié/modification du parcours pédagogique**

INTITULE DE DIPLOME LP..... *Métiers de la
protection et de la gestion de l'environnement*

Page réservée à l'administration

Dossier transmis par *Dut*..... le *20/07/2025*

Avis transmis à la CFVU le *_ / _ /*

Avis de la DFCA - Madame Gladys BERTO GAL

Date : *21/05/2025*
Signature : *[Signature]*
La DFCA considère que les conditions sont réunies pour la mise en œuvre du dispositif de formation en apprentissage pour la formation intitulée LP Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement, portée par l'IUT de Guadeloupe. Cependant, une attention particulière devra être portée sur les points suivants : la clé de répartition, le financement de la charge d'enseignement de la LP réalisée en heure complémentaire, la rémunération du coordonnateur académique et celle du référent apprentissage.

Avis de la DAI - Madame Cassandra KARIOUA

Date : *21/05/2025*

Signature : *[Signature]*

Avis de la DEVE – Madame Murielle COMBET

Date : *20/05/2025*
Signature : *[Signature]*
*Annulation mention OK
Organisation pédagogique DCA/Dut*

Avis de la DAF – Monsieur Vincent SUBITS

Date : *OK 21/05/25*
Signature : *[Signature]*
[Stamp: DIRECTEUR DES AFFAIRES FINANCIERES, UNIVERSITE DES ANTILLES]

Aménagement des formations avec création de parcours pédagogiques dédiés : apprentissage, formations internationales, FOAD... ; Modifications substantielles d'un parcours pédagogique existant accompagnant la transformation de son objectif initial)

Licence Professionnelle

Mention : Agronomie

Parcours dédié : Agronomie Tropicale, Terroir, Territoire

Raisons d'une demande d'évolution des modalités de formation :

L'agriculture et l'agro-alimentaire constituent un enjeu socio-économique et scientifique de première importance, particulièrement dans les territoires d'outre-mer. En effet, à ce jour, seules 30 à 35 % de la consommation alimentaire de la Guadeloupe est produite sur l'archipel. Les produits importés, souvent moins chers, sont privilégiés par les acheteurs des grandes et moyennes surfaces aux produits locaux. Très souvent, les ressources locales sont peu ou pas valorisées et cela engendre un gaspillage important et une perte de nos traditions alimentaires, laissant les produits ultra transformés importés (« la malbouffe ») prendre l'avantage dans les assiettes.

L'agriculture et l'agro-alimentaire représentent alors un immense champ de développement et constituent de ce fait, un important secteur d'insertion professionnelle. Ces deux disciplines sont soutenus par la région et par les collectivités pour reconquérir les assiettes des guadeloupéens, en témoignent plusieurs projets locaux en cours (Diagalim, Education alimentaire, NuTWind, Projet d'Alimentation territorial, etc...). Pourtant la diversification des productions peine à se développer en Guadeloupe.

Les filières d'export de la canne et de la banane sont majoritaires, fortement aidées et très structurées, ce qui rend le développement des autres filières plus difficile. De plus, n'ayant pas d'autres formations de niveau Bac+3 en Agronomie en Guadeloupe, les jeunes sont obligés de partir acquérir le savoir et les techniques ailleurs et peinent à revenir en Guadeloupe pour le développement de leur territoire.

Dispenser une telle formation par l'alternance, aux jeunes, sur le territoire : (i) enclenche des envies de mieux valoriser la production locale pour mieux répondre aux habitudes et attentes de consommation locales, (ii) est un levier pour répondre à un enjeu fort de diversification de l'agriculture guadeloupéenne et d'accompagner le développement de l'agro transformation ; (iii) est un atout pour l'insertion professionnelle des jeunes.

La formation en apprentissage permet à l'Université d'avoir des ressources propres.

Date du conseil de la composante ayant validé les modifications : 15/05/2025

[Joindre Relevé de décisions du conseil de composante](#)

Demande d'ouverture du parcours pédagogique dédié

Modalité envisagée	
Apprentissage	X
FOAD	
Parcours à l'international	

Organisation pédagogique

- Nombre d'étudiants concernés par le parcours pédagogique : 10 à 24 apprentis

- Spécificité du parcours pédagogique par rapport au parcours type (mutualisation ou pas ?)

Voyage pédagogique à l'étranger obligatoire dans le cadre projet tuteuré

- En cas d'une modification majeure d'un parcours existant, expliquez comment elle se matérialise :

Néant

- Est-ce que ce parcours pédagogique résulte d'innovations pédagogiques ?

Non

- Votre demande d'aménagement a-t-elle fait l'objet d'un appui pédagogique par un autre organisme?

Non

- Responsable du parcours ? (nom, prénom, mail)

Mme Génica LAWRENCE : genica.lawrence@univ-antilles.fr

Organisation de la formation

- Maquette détaillée des enseignements

La Licence Professionnelle Agronomie est organisée en blocs de compétences et UE, selon une logique adaptée à l'alternance. Cette structuration permet une articulation cohérente entre les périodes en entreprise et les séquences de formation, favorisant la montée en compétences progressive des apprentis. **Le découpage semestriel n'est pas retenu, afin de préserver la flexibilité pédagogique requise par le rythme de l'apprentissage.**



Licence Professionnelle Agronomie Parcours Agriculture Tropicale, Terroir, Territoire (A3T)

Année universitaire 2025 - 2026

Maquette et modalités des enseignements (UE 1 et 2 - Page 1/3)



Code UE	INTITULE DES ENSEIGNEMENTS	Volume Horaire TOTAL	CM/TD	TP	Volume Horaire	Evaluation (écrite ou orale) CM/TD Coef 1/3 de la note théorique	Devoir sur table CM/TD Coef 2/3 de la note théorique	Devoir sur table, évaluation écrite ou orale, devoir maison TP	COEFFICIENTS			ECTS	Règle de calcul
UE 1 : Découvrir le secteur agricole et agroalimentaire			76	20	140				Théorie	Pratique	Total		
UE 1.1	Bases scientifiques en écologie, en biologie, en agronomie et en agroalimentaire		20	10	30	x	x	x	1	1	2		
UE 1.2	Le monde agricole à l'international, en France et en Guadeloupe : approches historiques, sociologiques et géographiques		8	12	20	x		x	0.5	0.5	1		
UE 1.3	Institutions, politiques publiques et acteurs para-agricoles des territoires ruraux		20		20	x	x		1		1		
UE 1.4	Les nouveaux enjeux de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement		24		24	x	x		1		1		
UE 1.5	Diagnostic du système alimentaire		8	8	16	x		x	0.5	0.5	1		
UE 1.6	Labellisations et certifications agro-environnementales		8		8	x			0.5		0.5		
UE 1.7	Changements climatiques et conséquences		8		8	x			0.5		0.5		
UE 1.8	Les concepts d'agriculture durable et de développement durable		14		14	x	x		1		1		
		140										9	$UE\ 1 = ((UE.1.1*2) + (UE.1.2*1) + (UE.1.3*1) + (UE.1.4*1) + (UE.1.5*1) + (UE.1.6*0.5) + (UE.1.7*0.5) + (UE.1.8*1)) / 9$

Code UE	INTITULE DES ENSEIGNEMENTS	Volume Horaire TOTAL	CM/TD	TP	Volume Horaire	Evaluation (écrite ou orale) CM/TD Coef 1/3 de la note théorique	Devoir sur table CM/TD Coef 2/3 de la note théorique	Devoir sur table, évaluation écrite ou orale, devoir maison TP	COEFFICIENTS			ECTS	Règle de calcul
UE 2 : Réaliser une analyse systémique d'une entreprise agricole et agroalimentaire			32	40	150				Théorie	Pratique	Total		
UE 2.1	Démarche de diagnostic territorial : méthodes, outils et formation à la conduite de projet		8	14	22	x		x	0.5	0.5	1		
UE 2.2	Aspects techniques des productions animales et productions végétales, solutions pour une agriculture éco-compétitive		16	20	40	x	x	x	2	1	3		
UE 2.3	Diagnostic et audit stratégique d'une entreprise agricole et agroalimentaire : diagnostic économique, social et environnemental		16	10	26	x	x	x	1	1	2		
UE 2.4	Les innovations techniques, sociales, environnementales et agro-écologiques dans les entreprises agricole et agroalimentaire			10	10			x		0.5	0.5		
UE 2.5	Techniques de production en agriculture et en agroalimentaire (zootechnie, agronomie, agroalimentaire)		16	20	36	x	x	x	1	1	2		
UE 2.6	Qualité (HACCP), hygiène des produits		16		16	x	x		0.5		0.5		
		150										9	$UE\ 2 = ((UE.2.1*1) + (UE.2.2*3) + (UE.2.3*2) + (UE.2.4*0.5) + (UE.2.5*2) + (UE.2.6*0.5)) / 9$

Code UE	INTITULE DES ENSEIGNEMENTS	Volume Horaire TOTAL	CM/TD	TP	Volume Horaire	Evaluation (écrite ou orale) CM/ TD Coef 1/3 de la note théorique	Devoir sur table CM/TD Coef 2/3 de la note théorique	Devoir sur table, évaluation écrite ou orale, devoir maison TP	COEFFICIENTS			ECTS	Règle de calcul
UE 3 : Découverte du monde de l'entreprise, communication			82	28	110				Théorie	Pratique	Total	9	UE 3 = ((UE.3.1*2) + (UE 3.2*2) + (UE 3.3*1) + (UE 3.4*1) + (UE 3.5*2)+(UE 3.6*1)) / 9
UE 3.1	Dimension juridique du conseil en agriculture : droit rural, droit des entreprises et droit de l'environnement		30		30	x	x		2		2		
UE 3.2	Dimension économique d'une entreprise : comptabilité, gestion de projet		20	10	30	x	x	x	1	1	2		
UE 3.3	Gestion des risques et sécurité au travail	110	10		10	x	x		1		1		
UE 3.4	Communication et marketing : Valorisation, promotion et communication autour des productions agricoles et agroalimentaires		4	10	14			x		1	1		
UE 3.5	Postures professionnelles, approches des métiers et partage d'expériences		8	8	16	x		x	1	1	2		
UE 3.6	Les étapes de la création d'une entreprise		10		10	x	x		1		1		

Code UE	INTITULE DES ENSEIGNEMENTS	Volume Horaire TOTAL	CM/TD	TP	Volume Horaire	Evaluation (écrite ou orale) CM/ TD Coef 1/3 de la note théorique	Devoir sur table CM/TD Coef 2/3 de la note théorique	Devoir sur table, évaluation écrite ou orale, devoir maison TP	COEFFICIENTS			ECTS	Règle de calcul
UE 4 : Comprendre, se faire comprendre et argumenter en anglais dans le cadre de son métier			20	0	20				Théorie	Pratique	Total	3	UE 4 = (UE 4.1*3)/3
UE 4.1	Anglais	20	20		20	x	x		2	1	3		

Code UE	INTITULE DES ENSEIGNEMENTS	Volume Horaire TOTAL	CM/TD	TP	Volume Horaire	Evaluation (écrite ou orale) CM/ TD Coef 1/3 de la note théorique	Devoir sur table CM/TD Coef 2/3 de la note théorique	Devoir sur table, évaluation écrite ou orale, devoir maison TP	COEFFICIENTS			ECTS	Règle de calcul
UE 5 : Projet tuteuré - Mise en oeuvre d'une démarche expérimentale dans le cadre d'un voyage pédagogique à l'étranger (Volume Horaire pour le voyage : 50 h)			40	10	50				Théorie	Pratique	Total	12	UE 5 = ((UE 5.1*2) + (UE 5.2*1)+(UE 5.3*9))/12
UE 5.1	Méthodes expérimentales et analyses statistiques	100	20	10	30	x	x	x	1.5	0.5	2		
UE 5.2	Communication scientifique (bibliographie scientifique, rédaction d'un rapport, soutenance orale, poster) et outils de communication		20		20	x	x		1		1		
UE 5.4	Mémoire et soutenance du projet tuteuré				0	Production écrite et soutenance orale			9		9		
UE 6 : Apprentissage			10	0	10				Théorie	Pratique	Total	18	UE 6 = ((UE 6.1*0.5) + (UE 6.2*0.5)+(UE 6.3*17))/18
UE 6.1	Posture en entreprise d'accueil	10			0	Evaluation des pratiques techniques par l'entreprise d'accueil				1	1		
UE 6.2	Accompagnement à la rédaction du mémoire professionnel et de la soutenance orale		10		10	x				1	1		
UE 6.3	Mémoire professionnel et soutenance orale				0	Production écrite et soutenance orale			16		16		

Volume horaire total (UE 1 à 6) - hors projet tuteuré (UE 5) 430

430

Total ECTS 60

Année universitaire = ((UE 1*9)+(UE 2*9)+(UE 3*9)+(UE 4*3)+(UE 5*12)+(UE 6*18))/60

Soit :

- 430 h d'enseignement en présentiel
- 100 h de projet tuteuré
- 16 semaines de cours et 37 semaines en entreprise sur 12 mois

- Présentation de l'équipe pédagogique

Liste des enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à ce parcours

(liste nominative des intervenants, disciplines d'enseignement et volumes horaires - sous réserve de modifications)

Nom de l'enseignant	Prénom de l'enseignant	Catégorie (Pr, MCF, PRCE, PRAG)	Organisme	Unité d'enseignement (UE)	Discipline enseigné	Volume horaire (HETD)
CASSASUS	Francis	PRCE/PRAG	EPLEFPA	UE 1 - Découvrir le secteur agricole et agroalimentaire	Approche territoriale des structures agricoles	18
KITTERIMOUTOU	Cynthia	PRCE/PRAG Contractuelle	IUT de la Guadeloupe Université des Antilles	UE 2 - Réaliser une analyse systémique d'une entreprise agricole et agroalimentaire	Qualité, hygiène des produits agroalimentaire (UE 2.6)	14
LAPIN	Corinne	PRCE/PRAG	EPLEFPA	UE 4 - Comprendre, se faire comprendre en anglais	Anglais (UE 4.1)	20
LAWRENCE	Génica	MCF	IUT de la Guadeloupe Université des Antilles	UE 1 - Découvrir le secteur agricole et agroalimentaire UE 2 - Réaliser une analyse systémique d'une entreprise agricole et agroalimentaire UE 5 - Projet tuteuré – Mise en œuvre d'une démarche expérimentale	Les filières agricoles et agroalimentaires Techniques de production, Innovations Suivi des projets – Démarche expérimentale	32

MARIVAL	Yannick	PRCE/PRAG	EPLEFPA	UE 1 - Découvrir le secteur agricole et agroalimentaire	Bases scientifiques en écologie, en biologie	20
OBERTAN	Paméla	MCF	Université des Antilles	UE 1 - Découvrir le secteur agricole et agroalimentaire	Les politiques publiques Les enjeux de l'agriculture (exemple du jardin créole)	10
PREUX	Thibaut	MCF	Université de Poitiers	UE 5 - Projet tuteuré - Mise en œuvre d'une démarche expérimentale	Techniques de cartographie	12
YENGUE	Jean-Louis	Pr	Université de Poitiers	UE 1 - Découvrir le secteur agricole et agroalimentaire	Le monde agricole à l'international Les enjeux de la ruralité / Interactions entre agricultures et territoires / Ville - campagne	12

Liste des représentants du monde socioprofessionnel participant à ce parcours (sous réserve de modifications)

Nom de l'enseignant	Prénom de l'enseignant	Catégorie (Vacataire)	Organisme	Unité d'enseignement (UE)	Discipline enseigné	Volume horaire (HETD)
ALEXANDRE	Gisèle	Chercheure	INRAE	UE 2 - Réaliser une analyse systémique d'une entreprise agricole et agroalimentaire	Aspects techniques des productions animales et végétales Diagnostic d'une entreprise agricole Conduite de projet	46
ANNEROSE	Audrey	Statisticienne	INSEE	UE 5 - Projet tuteuré - Mise en œuvre d'une démarche expérimentale	Méthodologies d'enquêtes sur le terrain face à des consommateurs Analyses statistiques des données	15
ARCHIMEDE	Harry	Chercheur	INRAE	UE 1 - Découvrir le secteur agricole et agroalimentaire UE 2 - Réaliser une analyse systémique d'une entreprise agricole et agroalimentaire	Diagnostic du système alimentaire Techniques de production en zootechnie	16

BLAZY	Jean-Marc	Chercheur	INRAE	UE 1 - Découvrir le secteur agricole et agroalimentaire	Changements climatiques et conséquences Les concepts d'agriculture durable et développement durable	22
CELANIE	Michel	Chef de service du pole Elevage	Chambre d'agriculture	UE 3 - Découverte du monde l'entreprise, communication	Comptabilité	14
DAMO	Kelly	Consultante QHSE	Indépendante	UE 3 - Découverte du monde l'entreprise, communication	Gestion des risques et sécurité au travail	10
DE KERDORET	Ketty	Ingénieur de formation	Concept X Formation	UE 3 - Découverte du monde l'entreprise, communication	Postures professionnelles	16
DIMAN	Jean-Louis	Chercheur	INRAE	UE 2 - Réaliser une analyse systémique d'une entreprise agricole et agroalimentaire	Aspects techniques de la production végétale Audit d'une exploitation agricole	6
FAHRASMANE	Louis	Chercheur retraité	INRAE	UE 2 - Réaliser une analyse systémique d'une entreprise agricole et agroalimentaire	Techniques de production agroalimentaire Opérations unitaires	20

GROSSARD	Freddy	Responsable protection des cultures	CTCS	UE 2 - Réaliser une analyse systémique d'une entreprise agricole et agroalimentaire	La filière canne à sucre	10
MORVANY-LIMON	Dorothée	Avocate	Cabinet	UE 3 - Découverte du monde l'entreprise, communication	Introduction au droit du travail, droit des entreprises, droit des salariés	22
TOURNEBIZE	Régis	Chercheur	INRAE	UE 2 - Réaliser une analyse systémique d'une entreprise agricole et agroalimentaire	Diagnostic du territoire Les enjeux d'un projet	6
UNEAU	Youri	Ingénieur de recherche	CIRAD	UE 1 - Découvrir le secteur agricole et agroalimentaire UE 2 - Réaliser une analyse systémique d'une entreprise agricole et agroalimentaire	Présentation d'une structure en agriculture biologique Diversification des productions fruitières Diagnostic d'une structure agricole	28
VAINQUEUR NAQUIN	Myriam	Indépendante		UE 5 - Projet tuteuré - Mise en œuvre d'une démarche expérimentale	Communication scientifique	20

VINGLASSALON	Arsène	Exploitant agricole		UE 1 - Découvrir le secteur agricole et agroalimentaire	Présentation des acteurs agricoles du territoire	
VINGLASSALON	Roselyne	Cheffe de service des programmes européens	Conseil régional de la Guadeloupe	UE 1 - Découvrir le secteur agricole et agroalimentaire UE 3 - Découverte du monde l'entreprise, communication	Présentation des acteurs agricoles du territoire Le foncier agricole local et national La Politique Agricole Commune (PAC) Droit rural de l'environnement	35
WAWAWA	Fred	Exploitant agricole		UE 2 - Réaliser une analyse systémique d'une entreprise agricole et agroalimentaire	Visite d'exploitation agricole : maraîchage	6

- Personnel de soutien à ce parcours

La Licence Professionnelle dispose du soutien :

- du CFAA de l'EPLEFPA pour la mise en œuvre de la formation en alternance
- le service de la scolarité de l'IUT pour les inscriptions administratives et pédagogiques des étudiants, pour l'élaboration et la mise en œuvre des jurys de délivrance du diplôme
- le service FCA de l'IUT pour le suivi financier de la convention.

- Soutenabilité du projet : Impact financier

Le projet est financièrement soutenable : l'opération est parfaitement équilibrée avec un montant total de dépenses de 44 390 €, intégralement couvert par les recettes versées par le CFA. Aucune charge supplémentaire ne pèse sur l'établissement.

Les dépenses directes de fonctionnement liées à la formation restent à la charge de l'EPLEFPA, il s'agit de :

- Achat et fournitures, location de salle, déplacements et missions, publications et communication.
- La rémunération (proratisation) des professionnels administratifs et techniques de l'IUT
- La coordination académique du responsable de la LP, et du référent apprentissage

Le détail des recettes est donné ci-après :

Le CFA Agricole de l'EPLEFPA s'engage à verser à l'IUT de la Guadeloupe, sur présentation de factures et sous réserve du démarrage de l'action :

- Les droits d'inscription de base ministériel pour chaque apprenti, établis pour chaque rentrée universitaire ;
- Les frais d'ingénierie (forfait fixe comprenant la coordination académique) et une contribution de 1000/étudiant à partir du 13^{ème} étudiant) ;
- Les matières premières et les consommables pour la réalisation des travaux pratiques à l'IUT de la Guadeloupe ;
- Les frais de gestion (15% du total).

En outre, l'EPLEFPA assure, le financement total de la charge d'enseignement de la licence professionnelle, de la rémunération du coordonnateur logistique (animateur EPLEFPA) de la licence professionnelle et du voyage pédagogique à l'international.

Recettes (Ressources)	Montant	Dépenses	Montant
EPLEFPA (sur une base de 12 étudiants)	44 390€	Coûts de fonctionnement (TP à l'IUT – salle TP Spécialisée + consommables)	22 390
		Enseignement	0
		Coordination	4 000
		Personnel administratif (proratisation)	8 000
		4 missions Intervenants	10 000
TOTAL	44 390 €		44 390 €

***Dimension stratégique pour l'établissement et partenariat envisagée
(pour les parcours internationaux)***

Non concerné

Relation avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel (pour les parcours en apprentissage)

La formation sera soutenue par certaines entreprises, des coopératives du monde agricole et agroalimentaire du territoire, par les centres techniques et de recherche tels que l'Institut National de la Recherche en Agronomie et en Environnement (INRAE) des Antilles-Guyane, le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), des banques habilitées au financement des projets agricoles et d'agro-transformation, des institutions telles la Direction. De l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF).

Ces relations étroites permettent que les étudiants participent au développement des entreprises par le biais de projets tuteurés. Le projet tuteuré est une modalité de travail pédagogique qui consiste en une mise en situation professionnelle de l'étudiant, réalisée en mode projet, de préférence au sein d'un groupe d'étudiants, sous la responsabilité d'un enseignant tuteur et du commanditaire (l'entreprise). Ainsi, de par les projets tuteurés réalisés par les étudiants, l'entreprise bénéficie d'une prestation, de l'animation d'un événement, du développement d'un projet, de la réalisation d'un produit innovant, etc.... Le projet tuteuré est évalué par un rapport et d'une soutenance devant un jury composé des enseignants de la LP et des socio-professionnels.

Les professionnels sont largement impliqués dans la formation par leur participation au cours magistraux, aux travaux dirigés, aux travaux pratiques menés sur le terrain et en proposant des conférences. Des visites pédagogiques d'exploitations agricoles ou d'entreprises d'agro-transformation constitue un complément de la formation pratique et théorique. Ces visites permettent également aux étudiants d'élargir leur réseau de contacts professionnels

Les enseignements prévus dans la maquette du diplôme sont assurés à hauteur de 80 % par les socio-professionnels.

En plus des enseignements prévus dans la maquette, les professionnels s'investissent en recrutant de diplômés : les socio-professionnels n'hésitent pas à recruter les diplômés qu'ils ont suivis au cours de leur apprentissage, après l'obtention du diplôme.

La présence de diplômés de cette Licence Professionnelle dans les entreprises reste un ancrage précieux pour élargir notre réseau de structures partenaires.

Notre réseau de partenaires comprend :

- Des exploitations et entreprises agricoles : Sanigwa, Sicadec, ...*
- Des entreprises agroalimentaires : Man roro, Distilleries (Bologne, Bielle, Reimoneq, Montebello, Damoiseau) Centre Technique de la Canne, Les œufs de Dalciat, Caraïbes Melonniers, Gardel, Grands Moulins des Antilles, Chambre d'Agriculture, Kreol food, ...*
- Restaurations collectives : SORI, EHPAD, ...*
- Centre technique : IT2, ...*
- Coopératives : Alyans évelage, , Iguavie,*
- Banques : Crédit agricole*
- Autres partenaires : CIRAD, INRAE, DAAF, ...*

La Licence Professionnelle s'appuie sur la complémentarité de deux établissements : l'IUT (Université des Antilles) et le CFAA (l'EPLEFPA). La convention de partenariat est jointe à cette demande.

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA LICENCE PROFESSIONNELLE AGRONOMIE Parcours AGRICULTURE TROPICALE, TERROIR, TERRITOIRE (LP Agronomie A3T)

Vu l'arrêté ministériel en date du 17 novembre 1999 permettant aux Universités de délivrer le diplôme de la Licence Professionnelle,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et master

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire de l'UA du XXXXXX

Vu la délibération du Conseil de Pôle Guadeloupe de l'UA du 06 mai 2025

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'UA du XXXXX

ENTRE

L'Université des Antilles, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
situé Campus de Fouillole - BP 250, 97157 Pointe-à-Pitre

Représentée par son président, le Professeur Michel GEOFFROY

Ci-après désigné « UA »

Agissant pour le compte de :

L'Institut Universitaire de Technologie de la Guadeloupe situé 166 rue des officiers, 97 120
SAINT-CLAUDE, représenté par sa Directrice, Madame Guylène AURORE

Ci-après désigné « IUT »,

ET

L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
(EPPLEFPA) de la Guadeloupe, sise à Convenance, 97 122 Baie-Mahault
représenté par sa Directrice, Madame Valérie MORDELLET
dûment habilitée à l'effet des présentes.

ci- après désigné le « **EPPLEFPA** » ou « **CFAA** »,

Ci-après collectivement désignés « **les Parties** »

PREAMBULE :

L'UA et l'EPELPA, conviennent d'associer leurs efforts et de coordonner leurs actions en vue de contribuer au développement de programmes spécifiques de cursus de formation par l'apprentissage et de développer des compétences dans les domaines de l'agronomie et de l'agroalimentaire sur le territoire de la Guadeloupe.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir les conditions dans lesquelles les parties souhaitent collaborer pour l'organisation et le fonctionnement de la **formation en apprentissage** du diplôme **Licence Professionnelle Agronomie Parcours Agronomie Tropicale, Terroir, Territoire (A3T)** pour laquelle l'Université des Antilles détient une habilitation selon l'arrêté du 10 avril 2025 par le Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Arrêté du 10 avril 2025)..

Il s'agit de préciser les modalités administratives, pédagogiques et financières réparties entre l'UA et plus particulièrement l'IUT et l'EPELPA dans le cadre de ce partenariat.

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

La LP Agronomie a pour objectif principal de répondre aux besoins de qualification du monde agricole et agroalimentaire en constituant des compétences professionnelles mobilisables et adaptées aux problématiques tropicales. Elle permet de préparer soit à une intégration immédiate dans la vie professionnelle, soit à une professionnalisation optimale. Le dispositif retenu pour la formation est la formation en apprentissage et en alternance et n'est pas destinée à un public de formation initiale.

Cette formation du premier cycle de formation est mise en place pour préparer la Licence Professionnelle Agronomie (A3T). Le contenu et les conditions de mise en œuvre de cette LP Agronomie sont présentés en **Annexe 1 (Fiche de présentation de la LP)**.

La capacité d'accueil de la LP Agronomie est, par année universitaire, de 10 à 24 apprentis.

Article 3 : Organisation de la formation

La responsabilité de la formation est assurée par l'IUT de la Guadeloupe - Département Génie Biologique et sa coordination logistique est déléguée au CFAA.

La formation est d'une durée de :

- 430 heures d'enseignement réparties en cours magistraux, en travaux dirigés, en travaux pratiques, et 100 heures de projet tuteuré. Tous les enseignements ont lieu en centre, en présentiel. Le contenu est défini dans l'**Annexe 1** ;
- 1295 heures en entreprise (incluant les congés).

Les étudiants ne seront inscrits à l'UA et au CFAA qu'une fois qu'ils auront signé un contrat d'apprentissage.

Les apprenants (**apprentis**) inscrits sont, durant leur présence au CFAA soumis à l'ensemble des règles applicables, statuts et règlements du centre de formation. **Ils auront** accès à tous les services proposés aux étudiants de l'UA (SCD, DOSIP, SUMPPS...). Les étudiants seront soumis à l'ensemble des règles applicables, statuts et règlement intérieurs de l'UA.

Le programme est réparti en 6 Unités d'Enseignement (UE). La formation sera organisée en **alternance** dont les modalités d'applications seront précisées avec le Responsable Pédagogique de l'IUT. Les intitulés et le contenu des UE sont fournis dans l'annexe pédagogique (Annexe 1) jointe à la présente convention.

Les enseignements seront assurés par les équipes pédagogiques de l'UA, l'EPLEFPA, des chercheurs de l'INRAE, des chercheurs du CIRAD et par des socio-professionnels des domaines concernés par les domaines d'enseignements de la LP Agronomie.

Article 4 : Lieux de la formation en Guadeloupe

Les enseignements auront lieu en majorité sur le site de l'EPLEFPA de Convenance Baie-Mahault. Selon les besoins, ils pourront être décentralisés sur le site de l'INRAE, Domaine Duclos à Petit-Bourg et sur le site du campus du Camp Jacob de l'IUT de la Guadeloupe.

Chaque structure demeure civilement responsable au sens des articles 1240 et 1242 du code civil pendant la durée normale de présence des apprentis dans leurs locaux respectifs et s'engage à posséder une assurance couvrant la responsabilité civile des étudiants en cas de dommages survenant dans les locaux du CFAA.

Lorsque les apprenants seront amenés à être présents sur un des sites du CFAA ou de l'INRAE (pour des cours, séminaires, visites, ...) ils seront sous la responsabilité du CFAA

Lorsque les apprenants seront amenés à être présents sur un des sites de l'UA (pour des cours, séminaires, visites, ...) ils seront sous la responsabilité de l'UA.

Article 5 : Publics visé par la formation

La LP Agronomie s'adresse aux titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années d'enseignement supérieur validées dans un domaine de formation par exemple :

- B.T.S.A (toutes options),
- D.U.T Génie Biologique,
- B.U.T. Génie Biologique,
- BTS Diététique,
- BTS Hôtellerie-Restauration,
- Licence de Biologie, Sciences Economiques, selon les acquis du candidat et son projet professionnel,
- A tout étudiant ayant acquis 120 crédits ECTS dans le domaine de la formation citée.

Les admissions définitives à suivre la formation sont prononcées sur décision d'une commission d'admission. Cette commission est présidée par la directrice de l'IUT ou son représentant; le ou les responsable.s pédagogique.s, le directeur du EPLEFPA ou son représentant et deux professionnels du secteur de la formation.

Article 6 : Rôle et engagement des partenaires

L'UA assure l'inscription des étudiants et délivre le diplôme.

La composante de rattachement sur le territoire de la Guadeloupe du diplôme de la LP Agronomie est l'IUT de la Guadeloupe qui possède la responsabilité académique (pédagogique et scientifique).

L'IUT assure donc la coordination académique de la LP Agronomie et la responsabilité de l'ingénierie pédagogique.

L'EPLEFPA de Guadeloupe élabore le budget, assure le pilotage du projet, la coordination administrative, l'animation et la logistique relatives à la pédagogie et les liens de partenariats avec les entreprises et les institutionnels. Il soumet les étudiants dont l'inscription est validée par l'IUT. De plus, il est responsable de la bonne application de ladite convention dans les limites de son engagement.

Les parties assurent ainsi la mise en œuvre de la LP Agronomie dans le cadre présenté en **annexe 2**, laquelle fixe la répartition des engagements des deux parties. De plus, les parties s'engagent à échanger tous les documents administratifs, pédagogiques et financiers avec les partenaires entreprises et institutionnels (courriers, contrats, accords concernant la formation...).

Article 7 : Recrutement des candidats

Le recrutement est assuré localement par le CFAA de l'EPLEFPA de Convenance, en concertation et sous la responsabilité du département Génie Biologique de l'IUT de la Guadeloupe, dans le cadre d'une commission de recrutement de la LP Agronomie. Cette commission est présidée par les représentants de l'IUT (le responsable pédagogique), le CFAA (le Directeur ou son représentant), des membres de l'équipe pédagogique ainsi que des professionnels dans le domaine de la LP Agronomie.

Le recrutement des candidats se fait sur dossier et entretien de motivation face à un jury défini par un conseil pédagogique dans les termes définis à l'article 11 ci-dessous.

L'admission des candidats dans la LP Agronomie en apprentissage est conditionnée par l'obligation pour l'étudiant de signer un contrat d'apprentissage.

Les candidats devront remplir les conditions requises telles que prévues par l'habilitation du diplôme. Les éventuelles demandes de dispense de titre pour entrer en formation (VAP) ou de validation des acquis de l'expérience (VAE) seront traitées par le référent VAE de l'UA.

Le nombre de 10 apprentis inscrits (contrats d'apprentissage signés) conditionne l'ouverture du cycle de formation.

Article 8 : Calendrier du recrutement des candidats et inscription

Le calendrier de recrutement est défini par les partenaires et diffusé en temps utile auprès des candidats potentiels.

Les étudiants admis sont informés par le secrétariat des départements de l'IUT ou par le secrétariat de l'EPLEFPA ou par le secrétariat du CFAA.

Dans le cadre de la LP Agronomie, il y aura une double inscription. :

- au sein de l'UA pour l'obtention du diplôme après validation des unités d'enseignements selon les modalités fixées;
- au sein de l'EPLEFPA dans le cadre du contrat d'apprentissage.

Article 9 : Evaluation et délivrance du diplôme

Les modalités de l'évaluation des étudiants seront conformes à l'annexe pédagogique (maquette et modalités des contrôles des connaissances - Annexe 1).

La composition du jury de validation de semestre et de délivrance du diplôme est validée par le Président de l'UA sur proposition du responsable pédagogique de la LP Agronomie de l'IUT de la Guadeloupe.

Ce jury présidé par le responsable de la LP Agronomie de l'UA ou son représentant comprend :

- le responsable pédagogique de l'IUT,
- le directeur de l'EPLEFPA ou son représentant,
- des membres de l'équipe pédagogique,
- des professionnels dans le domaine de la LP Agronomie.

La délivrance de relevés de notes et d'attestation de réussite sont délivrés par le service de scolarité de l'IUT.

Article 10 : Coordination du diplôme

La responsabilité de la formation et du diplôme est assurée par le responsable de la LP Agronomie de l'UP, qui :

- préside le jury de recrutement des candidats et de délivrance du diplôme,
- valide la composition de l'équipe pédagogique,
- est garant du bon fonctionnement de la formation,
- assure les liaisons nécessaires avec l'administration de l'IUT à laquelle la LP Agronomie est rattachée.

La coordination académique de la LP Agronomie est assurée par l'IUT en partenariat avec le CFAA. Le coordonnateur pédagogique est le responsable pédagogique de la formation. Il garantit la qualité pédagogique de la formation et participe notamment, en étroite relation avec le CFAA :

- du bon fonctionnement de la LP au sein du CFAA ;
- à la sélection et le recrutement des étudiants ;

- au choix de l'équipe pédagogique ;
- à la validation des modalités pratiques d'organisation du diplôme (calendrier et rythme des cours, sujets de projets tuteurés, choix du lieu du voyage d'étude, missions des étudiants en entreprises) ;
- à l'organisation des interventions ;
- à l'organisation et le suivi des réunions des différents conseils ;
- à l'organisation des différents jurys (soutenances de mémoires, soutenances de projets tuteurés, délivrance du diplôme) ;
- aux bonnes relations avec les entreprises et organismes partenaires de la formation.

Le coordinateur académique (pédagogique) constitue le référent premier des intervenants et des étudiants et s'assure du bon déroulement de la formation par une gestion des plannings des cours et des contrôles des connaissances proposés par le CFAA.

La coordination (l'animation) logistique est assurée par le CFAA, sous contrôle du responsable pédagogique de l'IUT de la Guadeloupe. Le coordonnateur logistique assure, en accord avec le coordinateur pédagogique, le lien entre les parties et les entreprises d'accueil afin d'assurer la bonne conduite de la formation. Il aura pour mission, en étroite relation avec le coordonnateur académique, la logistique de la licence professionnelle et notamment :

- le choix des calendriers de la formation ;
- l'organisation de la programmation des intervenants ;
- le suivi des apprentis ;
- la répartition en groupes des étudiants (s'il y a lieu) ;
- l'organisation des projets tuteurés (s'il y a lieu) ;
- le suivi des périodes en entreprise ;
- l'organisation des évaluations et examens ;
- le lien entre les étudiants, les enseignants et les entreprises d'accueil afin de permettre la bonne conduite de la formation.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants de l'UA, d'enseignants de l'EPLEFLPA, de chercheur(e)s de l'INRAE Centre Antilles-Guyane, de vacataires enseignants et de professionnels des domaines concernés par la LP Agronomie.

Le recrutement des intervenants, sur proposition du coordonnateur pédagogique, est assuré par le CFAA. Le coordonnateur pédagogique doit soumettre les CV des intervenants pour validation scientifique par le responsable pédagogique de l'IUT. Les intervenants enseignants (vacataires universitaires et professionnels) qui seront recrutés localement devront justifier de leurs compétences et expérience professionnelle, compatibles avec le niveau et le contenu de la licence professionnelle. Les enseignants et les chargés de cours sont soumis aux diverses obligations qu'impliquent leur activité d'enseignement. Ils s'engagent à assurer toutes les tâches pédagogiques et para pédagogiques d'encadrement et de suivi des apprenants, y compris la participation aux réunions de concertation et aux jurys.

Article 11 : Comité de pilotage

Le pilotage de la formation est assuré par un comité de pilotage. Il est présidé par le président du jury de délivrance de la licence ou son représentant.

Le comité de pilotage est constitué :

- du Directeur de l'IUT,
- du responsable académique de la formation ou son représentant,
- du coordinateur pédagogique et logistique de la Licence Professionnelle pour l'EPLEFPA,
- du Directeur de l'EPLEFPA ou son représentant,
- de deux professionnels du secteur concerné cooptés par les partenaires, et sur invitations, de personnalités qualifiées.

Ce comité sera chargé :

- d'arrêter la politique de recrutement des apprentis (effectif, profil des candidats) et de proposer,
- et de valider les documents de communication externe.

Article 12 : Conseil pédagogique

Le conseil pédagogique a pour objectif de discuter des orientations de la formation tant du point de vue académique que sur le plan professionnel.

Le conseil pédagogique se réunit une fois par trimestre, et sur la base de documents de synthèse (pédagogique, évaluation insertion, prospectif), propose aux instances compétences de l'université les dispositions modificatives pour faire évoluer les contenus ou les modalités de fonctionnement de la licence.

Le conseil pédagogique doit notamment s'assurer de réaliser l'autoévaluation continue de la formation pour préparer le renouvellement de l'habilitation.

Le conseil pédagogique est constitué :

- du responsable académique de la formation
- du coordinateur pédagogique et logistique de la Licence Professionnelle pour le CFAA,
- du Directeur du CFAA ou de l'EPLEFPA ou son représentant,
- de l'équipe pédagogique.

Article 13 : Conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement a de multiples objectifs :

- d'éclairer les membres sur la situation actuelle et prospective de l'emploi dans le champ couvert par la formation
- de faciliter la communication entre les responsables du diplôme et le tissu économique ou associatif concerné par les diplômes, en particulier par des supports spécifiques

- d'aider à mettre en place une démarche « compétences et de participer à l'amélioration du référentiel de formation du diplôme.

Le conseil de perfectionnement est constitué :

- du directeur de l'IUT ou son représentant
- le responsable académique de la formation
- du coordinateur pédagogique et logistique de la Licence Professionnelle pour le CFAA,
- du Directeur du CFAA ou de l'EPLEFPA ou son représentant,
- de deux représentants des étudiants
- de deux professionnels du secteur concerné cooptés par les partenaires
- de personnalités qualifiées, sur invitation.

La constitution du conseil de perfectionnement est présentée pour validation au Conseil académique (CAC) de l'UA.

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président ou du responsable de la formation.

A chaque réunion annuelle, il sera présenté :

- le rapport d'activité,
- les résultats des enquêtes d'insertion ou de poursuites d'études,
- les dispositions pédagogiques alimentant le processus d'amélioration continue de la formation.

Le conseil de perfectionnement est tenu d'émettre un avis sur le renouvellement en apprentissage de la formation.

Article 14 : Dispositions financières de la formation

L'EPLEFPA élabore le budget et s'engage à trouver les fonds pour son fonctionnement. Il perçoit l'intégralité des recettes correspondants au diplôme LP Agronomie, notamment les recettes liées au contrat d'apprentissage versé par les OPCO.

L'EPLEFPA établit les devis, instruit les conventions, émet les factures à destination des financeurs. Ces documents devront faire état du partenariat entre l'IUT et L'EPLEFPA.

Il assure, entre autres, le financement de l'intégralité des coûts de la formation (de toute la charge d'enseignement de la licence professionnelle), y compris les frais d'ingénierie pédagogique et les frais de mission d'intervenants amenés à se rendre en Guadeloupe qui sont experts dans les secteurs de la formation (telles que ruralité, agronomie internationale, cartographie, ...).

La rémunération du coordonnateur académique et pédagogique de la LP sera prise en charge par l'UA et se fera selon les modalités fixées par le CA de l'UA.

La rémunération du coordonnateur logistique du CFAA est prise en charge par l'EPLEFPA.

L'EPLEFPA prend en charge la totalité des heures accomplies pour l'exécution de la formation dans le respect des dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les heures d'enseignements. Il prend en charge les heures de suivi des missions en entreprise, de suivi des projets tuteurés et d'encadrements divers (jurys).

L'EPLEFPA versera à l'IUT une somme forfaitaire de **Vingt-sept mille euros (27 000 €)** pour la prise en charge des frais d'ingénierie de la formation et des frais de gestion administrative. Cette somme forfaitaire sera versée en deux virements semestriels de chacun **treize mille cinq cents euros (13.500 €)**.

Au-delà de 12 apprentis par année, le CFAA reversera à l'IUT 1 000 euros/ apprenant supplémentaire.

Il est expressément convenu entre les Parties que les abandons d'apprenants en cours de la Formation n'ont aucune incidence sur les engagements financiers pris. L'effectif apprenti retenu est celui connu du CFA au 31 décembre de l'année universitaire en cours.

L'EPLEFPA reversera en sus à l'IUT les droits d'inscription des apprentis sur le fondement des frais d'inscription de base ministériels établis pour chaque rentrée universitaire, les frais afférents aux travaux pratiques qui sont effectués à l'IUT de la Guadeloupe ainsi que les frais de gestion de l'UA.

Un volet financier précisera dans l'**annexe financière (annexe 3)** les modalités financières de cette convention.

L'UA sera en droit de refuser la poursuite de la présente convention en cas de défaut de paiement.

14.1 : Heures d'enseignement

Le CFAA, prend en charge la totalité des heures accomplies pour l'exécution de la formation dans le respect des dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les heures d'enseignements.

14.2 : Déplacements

Les frais de mission sont pris en charge par l'IUT dans la limite des dispositions légales en vigueur. Lorsque la location d'un véhicule est nécessaire, cette disposition doit apparaître sur l'ordre de mission.

Le nombre des missions, incluant les déplacements des enseignants hors Guadeloupe, est évalué à 3 maximum, incluant les enseignements, le suivi des projets et les éventuelles soutenances.

14.3 : Prestations

L'IUT facturera à l'EPLEFPA :

- les droits d'inscription au taux légal en vigueur pour chaque étudiant inscrit ;
- les frais d'ingénierie, de gestion administrative et de coordination ;
- les frais liés aux travaux pratiques qui auront lieu à l'IUT de la Guadeloupe ;
- les frais de gestion de l'UA.

14.4 : Echancier de la facturation

L'EPLEFPA s'engage à régler les prestations, sur présentation des factures correspondantes dans les conditions précisées en annexe 3 (annexe financière) par année universitaire.

Article 15 : Communication

Les partenaires s'engagent en outre à citer dans toute communication orale ou écrite concernant la Licence Professionnelle Agronomie l'ensemble des partenaires (l'UA, l'IUT, l'EPLEFPA de Convenance). Les supports de communication doivent être soumis pour validation à l'IUT de la Guadeloupe.

Article 16 : Durée d'application de la convention

La présente convention est prévue pour une durée de 3 années universitaires : 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 et prend fin au 31 décembre 2028.

Les parties pourront apporter des modifications à la présente convention par voie d'avenant signé des deux parties après concertation.

Les parties pourront, d'un **commun accord, mettre fin à cette convention** avant son terme, par lettre recommandée avec accusé de réception respectant une mise en demeure de 2 mois. Ils prévoiront ensemble les modalités de résiliation sur le plan financier et pédagogique.

En cas de rupture de la convention, sauf cas de force majeure, les étudiants engagés pour l'année universitaire dans la LP Agronomie, ne pourront voir leur cursus interrompu et les liens conventionnels se poursuivront jusqu'à la fin de l'année universitaire afin de permettre aux étudiants d'achever leur année universitaire.

Article 17 : Litige

Le présent contrat est régi par la loi française.

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable, dans le cadre des règles de l'enseignement supérieur.

En cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif de Guadeloupe sera compétent.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Pointe-à-Pitre, le

Pour l'Université des Antilles (UA)

A Baie-Mahault, le

Pour l'EPLEFPA de la Guadeloupe

Mr Michel GEOFFROY

Président

Mme Valérie MORDELLET

Directrice

POUR AVIS : Demande d'ouverture du parcours pédagogique dédié modification du parcours pédagogique

INTITULE DE DIPLOME *LP Agromonie*

Page réservée à l'administration

Dossier transmis par *DUT* le *20/05/2025*

Avis transmis à la CFVU le *21/05/2025*

Avis de la DAJI - Madame Cassandra KARIOUA

Date : *26/05/2025*

Signature :



Avis de la DEVE - Madame Murielle COMBET

Date : *26/05/2025*

Signature :



*Accréditation mention OK
Organisation pédagogique OK/DUT*

Avis de la DAF - Monsieur Vincent SUBITS

OK
Date : *21/05/25*

Signature :



ANNEXE 1 - Fiche pédagogique détaillé de la Licence Professionnelle Agronomie

1. Objectifs, Motivations et Débouchés

La Licence Professionnelle Agronomie accréditée et portée par l'Université des Antilles, offre un parcours de formation, ouverts uniquement à l'apprentissage et en alternance, intitulé Agronomie Tropicale, Terroirs, et Territoires (LP A3T).

La LP Agronomie A3T a pour objectif principal de répondre aux besoins de qualification du monde agricole et agroalimentaire en constituant des compétences professionnelles mobilisables et adaptées aux problématiques tropicales. Elle permet de préparer soit à une intégration immédiate dans la vie professionnelle, soit à une professionnalisation optimale. Le dispositif retenu pour la formation est l'alternance.

A la fin de formation, l'étudiant.e est capable de s'installer à son propre compte ou d'appuyer et de conseiller des acteurs économiques (agriculteurs, entreprises para-agricoles, etc...) et des gestionnaires (élus, techniciens, gestionnaires, etc...) sur l'ensemble des thématiques relevant de la dimension :

- territoriale des questions agricoles (conseil technico-économique, suivi des pratiques agricoles, application et veille réglementaire, mise en place de démarches agro-environnementales, etc...)
- et alimentaires (développement de circuits-courts alimentaires, conduite de projet dans le domaine de la valorisation des produits, développement durable des territoires agricoles, etc...)

Le titulaire de cette formation acquiert des compétences spécifiques en matière de diagnostic territorial (enquêtes de terrain, analyse de données analyse de documents de planification, cartographie, SIG, etc...), de gestion de projet (comptabilité, management, droit rural et de l'environnement, etc...), de création d'entreprise, tout en développant une expertise approfondie sur les nouveaux enjeux liés à la transition agricole (innovations agricoles, agroécologie, évolution des pratiques alimentaires, etc...) à travers les interventions de professionnels qualifiés et d'enseignants-chercheurs spécialistes de ces questions.

Les compétences du diplôme, précisées dans le référentiel national des compétences professionnelles sont les suivantes :

- Participation à la gestion technique et administrative d'exploitations agricoles
- Appui, conseil technico-économique en entreprise
- Rédaction de cahiers des charges pour des groupements de producteurs
- Accompagnement, conduite de projet dans le domaine de la valorisation des produits, du développement durable des territoires agricoles
- Elaboration de diagnostics agro-environnementaux, évaluation des pratiques agricoles
- Activité technico-commerciale secteur agrofourniture

- Mise en place de démarches qualité, de mesures de protection de l'environnement (sols, biodiversité)
- Application des dispositions réglementaires du secteur, des règles de sécurité et d'hygiène.

Le titulaire de la formation pourra exercer sa fonction au sein de collectivités territoriales, de bureaux d'études (études d'impact, production, sécurité alimentaire, phytosanitaire), de laboratoire de recherche et développement (INRAE, CIRAD, IFREMER, ...) chambre d'Agriculture, associations de développement, coopératives, syndicats professionnels, associations de producteur ou de plate-forme de distribution, entreprises de restauration collective, prestataires de services.

2. Partenariats

Le partenariat a lieu entre l'IUT de la Guadeloupe, plus particulièrement le département Génie Biologique, l'EPLFPA, et son centre de formation des apprentis.

Les structures de recherche telles que l'INRAE et le CIRAD participeront activement à l'apport de savoir et de savoir-faire auprès des apprentis.

3. Contenu de la formation et équipe pédagogique

Contenu de la formation

Le contenu du programme pédagogique est réparti en 6 Unités d'Enseignement (UE), sur deux semestres. Le contenu pédagogique est présenté en détails à l'article 5.

Le semestre 5 concerne les 4 premières UE et le semestre 6 sur le projet tuteuré, l'apprentissage et la méthodologie de rédaction du mémoire.

La formation sera organisée en alternance dont les modalités d'applications seront précisées. Le volume horaire total de la formation est de 530 heures (dont 100h de projet tuteuré).

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants-chercheurs de l'UA, d'enseignants de l'UA et de l'EPLFPA, de chercheurs de l'INRAE et du CIRAD, d'experts localisés hors du territoire et par des socioprofessionnels des domaines concernés.

4. Modalités de contrôle de connaissances et Obtention du diplôme

Modalités de contrôle de connaissances

Le contrôle des connaissances se fait par contrôle continu intégral s'étalant sur toute l'année universitaire. Le contrôle des connaissances comprend :

- des devoirs surveillés : Les modalités des devoirs surveillés, les dates et les horaires sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.
- des interrogations orales ou sur table (avec ou sans avertissement préalable), des devoirs maison à rendre.

Le projet tuteuré collectif et la mission en entreprise font l'objet chacun d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale devant un jury composé d'enseignants et de professionnels.

En cas d'absence justifiée de l'apprenti (convocation officielle, justificatif médical, arrêt de travail), appréciée par le coordinateur pédagogique, une proposition de rattrapage sera faite à l'apprenti 48 heures minimum après son retour.

En cas d'absence de justificatif, une absence injustifiée sera signifiée à l'apprenti par le coordinateur pédagogique.

La composition du jury de validation de semestre et de délivrance du diplôme est validée par le Président de l'UA, sur proposition du département Génie Biologique de l'IUT de la Guadeloupe.

Règle d'obtention du diplôme

L'ensemble de la LP Agronomie représente 60 ECTS.

La LP Agronomie est décernée aux étudiants qui, au terme de l'année universitaire, ont à la fois :

- obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des unités d'enseignements de l'année affectées de leur coefficient, y compris le projet tuteuré et l'apprentissage.
- **ET** ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué des UE5 et UE6.

La compensation entre éléments constitutifs d'une UE, d'une part et les UE, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Règle de compensation. L'acquisition d'une UE et du nombre d'ETS correspondant est effective lorsque la moyenne pondérée des notes de chaque UE est égale ou supérieure à 10. Il y a compensation entre les UE d'un même semestre lorsque la moyenne de l'UE est supérieure à 8 et que la moyenne de l'ensemble des UE est supérieure à 10.

Règle de capitalisation. Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignements font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

5. Programme détaillé

L'étudiant inscrit en LP Agronomie aura à développer des compétences dans chaque UE suivantes :

UE 1 - Découvrir le secteur agricole et agroalimentaire (140 heures)

- Diagnostiquer un écosystème en zone rurale (analyser, interpréter et restituer les résultats), par la mise en place de techniques adaptées (enquête, observation de terrain, entretiens, etc...)
- Analyser les enjeux agricoles qui se posent sur un territoire (circuits courts alimentaire, problématiques environnementales, enjeux socio-culturels) et identifier les acteurs qui traitent ces enjeux et leurs interrelations avec la sphère agricole (collectivités territoriales, services de l'Etat, SAFER, Chambres d'Agriculture, collectifs d'agriculteurs, entreprises para-agricoles, etc...).
- Prendre en compte les contraintes climatiques.

UE 2 - Réaliser une analyse systémique d'une entreprise agricole et agroalimentaire (140 HEURES)

- Caractériser le fonctionnement d'une exploitation agricole dans ses dimensions techniques, économiques et humaines et comparer ces caractéristiques entre exploitations par un audit complet.
- Evaluer les pratiques agricoles dans une exploitation
- Elaborer un plan d'action, un cahier des charges et des indicateurs de suivi.
- Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques agricoles.

UE 3 - Découvrir le monde de l'entreprise, communication (110 HEURES)

- Connaître le cadre juridique et économique de son action.
- Suivre l'évolution de la législation et de la réglementation grâce à des outils de veille efficaces.
- Maîtriser les techniques de communication et de commercialisation.

UE 4 - Comprendre, se faire comprendre et argumenter en anglais dans le cadre de son métier (20 HUEURES)

Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

UE 5 - PROJET TUTEURE - Mise en œuvre d'une démarche expérimentale (100 heures)

- Réaliser une immersion académique à l'international et découvrir d'autres savoir-faire.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique, diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation opérationnelle
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Rédiger un rapport contenant des préconisations de gestion.
- Savoir mener une enquête
- Savoir exploiter les données statistiquement

UE 6 – Apprentissage (ENSEIGNEMENT 10 HEURES ET 1295 HEURES EN SITUATION PROFESSIONNELLE incluant les congés)

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. • Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

6. Calendrier de la formation :

Début de la formation pour la prochaine année universitaire : 15 septembre 2025

Fin de la formation : Septembre 2026

Résultats : Octobre 2026

La formation se déroule sur 12 mois, **à temps plein en alternance**. Le rythme de l'alternance est de trois jours en entreprise et deux jours en centre de formation.

7. Maquette pédagogique :

La Licence Professionnelle Agronomie est organisée en blocs de compétences (UE - Unités d'enseignement), selon une logique adaptée à l'alternance. Cette structuration permet une articulation cohérente entre les périodes en entreprise et les séquences de formation, favorisant la montée en compétences progressive des apprentis.

Le découpage semestriel n'est pas retenu, afin de préserver la flexibilité pédagogique requise par le rythme de l'apprentissage.

Licence Professionnelle Agronomie Parcours Agriculture Tropicale, Terroir, Territoire (A3T)

Année universitaire 2025 - 2026

Maquette et modalités des enseignements (UE 1 et 2 - Page 1/3)

Code UE	INTITULE DES ENSEIGNEMENTS	Volume Horaire TOTAL	CM/TD	TP	Volume Horaire	Evaluation (écrite ou orale) CM/ TD Coef 1/3 de la note théorique	Devoir sur table CM/TD Coef 2/3 de la note théorique	Devoir sur table, évaluation écrite ou orale, devoir maison TP	COEFFICIENTS			ECTS	Règle de calcul
UE 1 : Découvrir le secteur agricole et agroalimentaire		140	76	20	140				Théorie	Pratique	Total	9	$UE\ 1 = ((UE.1.1*2) + (UE.1.2*1) + (UE.1.3*1) + (UE.1.4*1) + (UE.1.5*1) + (UE.1.6*0.5) + (UE.1.7*0.5) + (UE.1.8*1)) / 9$
UE 1.1	Bases scientifiques en écologie, en biologie, en agronomie et en agroalimentaire		20	10	30	x	x	x	1	1	2		
UE 1.2	Le monde agricole à l'international, en France et en Guadeloupe : approches historiques, sociologiques et géographiques		8	12	20	x		x	0.5	0.5	1		
UE 1.3	Institutions, politiques publiques et acteurs para-agricoles des territoires ruraux		20		20	x	x		1		1		
UE 1.4	Les nouveaux enjeux de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'environnement		24		24	x	x		1		1		
UE 1.5	Diagnostic du système alimentaire		8	8	16	x		x	0.5	0.5	1		
UE 1.6	Labellisations et certifications agro-environnementales		8		8	x			0.5		0.5		
UE 1.7	Changements climatiques et conséquences		8		8	x			0.5		0.5		
UE 1.8	Les concepts d'agriculture durable et de développement durable		14		14	x	x		1		1		

Code UE	INTITULE DES ENSEIGNEMENTS	Volume Horaire TOTAL	CM/TD	TP	Volume Horaire	Evaluation (écrite ou orale) CM/ TD Coef 1/3 de la note théorique	Devoir sur table CM/TD Coef 2/3 de la note théorique	Devoir sur table, évaluation écrite ou orale, devoir maison TP	COEFFICIENTS			ECTS	Règle de calcul
UE 2 : Réaliser une analyse systémique d'une entreprise agricole et agroalimentaire		150	32	40	150				Théorie	Pratique	Total	9	$UE\ 2 = ((UE.2.1*1) + (UE.2.2*3) + (UE.2.3*2) + (UE.2.4*0.5) + (UE.2.5*2) + (UE.2.6*0.5)) / 9$
UE 2.1	Démarche de diagnostic territorial : méthodes, outils et formation à la conduite de projet		8	14	22	x		x	0.5	0.5	1		
UE 2.2	Aspects techniques des productions animales et productions végétales, solutions pour une agriculture éco-compétitive		16	20	40	x	x	x	2	1	3		
UE 2.3	Diagnostic et audit stratégique d'une entreprise agricole et agroalimentaire : diagnostic économique, social et environnemental		16	10	26	x	x	x	1	1	2		
UE 2.4	Les innovations techniques, sociales, environnementales et agro-écologiques dans les entreprises agricole et agroalimentaire			10	10			x		0.5	0.5		
UE 2.5	Techniques de production en agriculture et en agroalimentaire (zootechnie, agronomie, agroalimentaire)		16	20	36	x	x	x	1	1	2		
UE 2.6	Qualité (HACCP), hygiène des produits		16		16	x	x		0.5		0.5		

Licence Professionnelle Agronomie Parcours Agriculture Tropicale, Terroir, Territoire (A3T)

Année universitaire 2025 - 2026

Maquette et modalités des enseignements (UE 3 et 4 - Page 2/3)

Code UE	INTITULE DES ENSEIGNEMENTS	Volume Horaire TOTAL	CM/TD	TP	Volume Horaire	Evaluation (écrite ou orale) CM/ TD Coef 1/3 de la note théorique	Devoir sur table CM/TD Coef 2/3 de la note théorique	Devoir sur table, évaluation écrite ou orale, devoir maison TP	COEFFICIENTS			ECTS	Règle de calcul
UE 3 : Découverte du monde de l'entreprise, communication		110	82	28	110				Théorie	Pratique	Total	9	$UE\ 3 = ((UE.3.1*2) + (UE\ 3.2*2) + (UE\ 3.3*1) + (UE\ 3.4*1) + (UE\ 3.5*2) + (UE\ 3.6*1)) / 9$
UE 3.1	Dimension juridique du conseil en agriculture : droit rural, droit des entreprises et droit de l'environnement		30		30	x	x		2		2		
UE 3.2	Dimension économique d'une entreprise : comptabilité, gestion de projet		20	10	30	x	x	x	1	1	2		
UE 3.3	Gestion des risques et sécurité au travail		10		10	x	x		1		1		
UE 3.4	Communication et marketing : Valorisation, promotion et communication autour des productions agricoles et agroalimentaires		4	10	14			x		1	1		
UE 3.5	Postures professionnelles, approches des métiers et partage d'expériences		8	8	16	x		x	1	1	2		
UE 3.6	Les étapes de la création d'une entreprise		10		10	x	x		1		1		
UE 4 : Comprendre, se faire comprendre et argumenter en anglais dans le cadre de son métier		20	20	0	20				Théorie	Pratique	Total	3	$UE\ 4 = (UE\ 4.1*3)/3$
UE 4.1	Anglais		20		20	x	x		2	1	3		

Licence Professionnelle Agronomie

Parcours Agriculture Tropicale, Terroir, Territoire (A3T)

Année universitaire 2025 - 2026

Maquette et modalités des enseignements (UE 5 et 6 - Page 2/3)

Code UE	INTITULE DES ENSEIGNEMENTS	Volume Horaire TOTAL	CM/TD	TP	Volume Horaire	Evaluation (écrite ou orale) CM/ TD Coef 1/3 de la note théorique	Devoir sur table CM/TD Coef 2/3 de la note théorique	Devoir sur table, évaluation écrite ou orale, devoir maison TP	COEFFICIENTS			ECTS	Règle de calcul
UE 5 : Projet tuteuré - Mise en oeuvre d'une démarche expérimentale dans le cadre d'un voyage pédagogique à l'étranger (Volume Horaire pour le voyage : 50 h)		100	40	10	50				Théorie	Pratique	Total	12	UE 5 = ((UE 5.1*2) + (UE 5.2*1)+(UE 5.3*9))/12
UE 5.1	Méthodes expérimentales et analyses statistiques		20	10	30	x	x	x	1.5	0.5	2		
UE 5.2	Communication scientifique (bibliographie scientifique, rédaction d'un rapport, soutenance orale, poster) et outils de communication		20		20	x	x		1		1		
UE 5.4	Mémoire et soutenance du projet tuteuré				0	Production écrite et soutenance orale			9		9		
Code UE	INTITULE DES ENSEIGNEMENTS	Volume Horaire TOTAL	CM/TD	TP	Volume Horaire	Evaluation (écrite ou orale) CM/ TD Coef 1/3 de la note théorique	Devoir sur table CM/TD Coef 2/3 de la note théorique	Devoir sur table, évaluation écrite ou orale, devoir maison TP	COEFFICIENTS			ECTS	Règle de calcul
UE 6 : Apprentissage		10	10	0	10				Théorie	Pratique	Total	18	UE 6 = ((UE 6.1*0.5) + (UE 6.2*0.5)+(UE 6.3*17))/18
UE 6.1	Posture en entreprise d'accueil				0	Evaluation des pratiques techniques par l'entreprise d'accueil				1	1		
UE 6.2	Accompagnement à la rédaction du mémoire professionnel et de la soutenance orale		10		10	x				1	1		
UE 6.3	Mémoire professionnel et soutenance orale				0	Production écrite et soutenance orale			16		16		

Volume horaire total (UE 1 à 6) - hors projet tuteuré (UE 5) 430

430

Total ECTS 60

Année universitaire = ((UE 1*9)+(UE 2*9)+(UE 3*9)+(UE 4*3)+(UE 5*12)+(UE 6*18))/60

Soit :

- 430 h d'enseignement en présentiel
- 100 h de projet tuteuré
- 16 semaines de cours et 37 semaines en entreprise sur 12 mois

Annexe 2 - Répartition des engagements des parties

DOMAINE	RESPONSABILITES de l'EPLFPA	RESPONSABILITES de l'IUT
Ouverture en apprentissage		Présentation d'un argumentaire pour l'ouverture des formations en Région Guadeloupe par apprentissage. Rédaction du dossier à adresser à la CFVU
Financement	Elaboration du budget Relation avec les organismes financeurs pour l'ouverture des formations.	
Communication Recrutement, Inscription et traitement des apprentis	Communication autour des formations (annonces)	Communication autour des formations (annonces), prospection
	Pré- sélection des candidats et demande de validation auprès de l'UA Participation au recrutement et à la sélection des participants	Recrutement, sélection des participants et validation des candidatures.
	Gestion de l'établissement des contrats avec les entreprises accueillant les apprentis.	Inscription des candidats-apprentis à l'UA
	Indemnisation spécifique des apprentis (gestion des frais de transport, ...)	
Calendrier de formation	Etablissement et suivi de l'emploi du temps, du calendrier de l'alternance.	Réception des emplois du temps et du calendrier de l'alternance.
	Coordination des modalités de fonctionnement liées à l'apprentissage	Coordination pédagogique de la formation.
	Proposition de candidatures des chargés d'enseignements et contrôle des contrats des intervenants.	Choix des intervenants et inscription dans le vivier des vacataires de l'UA, suivant la procédure.
Equipe pédagogique	Prise en compte des besoins en « Aide à la recherche d'emploi » pour la mise en place de formations dédiées.	Ingénierie de formation - Accompagnement pédagogique des intervenants
Suivi pédagogique	Réunions des instances liées à la modalité de formation par apprentissage (comité de liaison, conseil de perfectionnement). Rédaction du bilan pédagogique et financier annuel.	Organisation et animation Réunions pédagogiques trimestrielles en présence des partenaires
Validation des formations	Réception des documents relatifs au contrôle des connaissances et des aptitudes Transmission des tableaux de notes complets à l'IUT. Organisation des examens et des jurys finaux.	Participation aux jurys Transmission des résultats et des PV de Jurys aux instances de l'IUT

Suivi de l'apprentissage Relations avec les entreprises	Etablissement des documents de contrôle de présence feuille d'émargement Transmission des états de présence des apprentis aux entreprises.	
	Transmission de la trame des documents récapitulatifs à compléter en lien avec les feuilles d'émargement	
	Proposition de tuteurs enseignants en partenariat avec l'IUT Suivi des missions en entreprise.	Proposition de tuteurs enseignants. Validation des missions des étudiants laissées au choix de l'entreprise
	Suivi des projets tuteurés	Validation des projets tuteurés adossés à la formation
Logistique	Mise à disposition de salles spécialisées et du matériel pédagogique	
Modalités financières	Versement sur la base des factures en adéquation avec la convention de prestations. Etat budgétaire/ Suivi des finances	Transmission des factures liées à la convention établie avec le CFAA. Réception du bilan

ANNEXE 3 - Annexe Financière

1. Dispositions financières

Chaque année universitaire durant les 3 ans couvertes par la présente convention, l'EPLEFPA s'engage à régler à l'IUT de la Guadeloupe, sur présentation de factures et sous réserve du démarrage de l'action, les frais suivants :

- Les droits d'inscription de base ministériel pour chaque apprenti, établis pour chaque rentrée universitaire ;
- Les frais d'ingénierie et de gestion administrative (forfait comprenant la coordination académique) ;
- Les matières premières et les consommables pour la réalisation des travaux pratiques à l'IUT de la Guadeloupe ;
- Les frais de gestion.

Les dépenses directes de fonctionnement liées à la formation restent à la charge de l'EPLEFPA, il s'agit de :

- Achat et fournitures, location de salle, déplacements et missions, publications et communication.
- La rémunération des enseignants et professionnels intervenant au nom de l'Université des Antilles, au taux de vacations fixé par le CA de L'EPLEFPA.
- La rémunération des enseignants et professionnels intervenant au nom du CFAA, au taux de rémunération fixé par le CA de L'EPLEFPA

2. Modalités de versement

En contrepartie des prestations décrites sous l'article 1, l'IUT facturera à l'EPLEFPA les interventions détaillées dans le tableau ci-après:

INTITULE	MODALITES	MONTANT PREVISIONNEL (Sur la base de 12 apprentis)
Droit d'inscription de base	Droit d'inscription de base ministériel : 175 € / étudiant (Tarif en vigueur en 2024 - 2025)	2 100 €
Frais d'ingénierie et de gestion administrative	Coût forfaitaire de 27 000 € (pour un effectif inférieur ou égal à 12 apprentis) + 1000 € / étudiant à partir du 13 ^{ème} apprenti inscrit	27 000 €
Matières premières et consommables pour la réalisation des travaux pratiques dans les laboratoires de l'IUT de la Guadeloupe	Forfait : 9 500 € par groupe TP (12 étudiants par groupe TP)	9 500 €
Frais de gestion UA	Frais de gestion (15% du total)	5760 €
MONTANT PREVISIONNEL		44 390 €

L'EPLEFPA versera à l'IUT le montant total de **44 390.00 €**. Le total dû par l'EPLEFPA sera versé en deux fois :

- 50 % au démarrage de la formation
- 50% en fin de formation.

Le versement des prestations à l'IUT se fera sur présentation des factures, en deux fois selon le calendrier suivant :

- 50 % au démarrage de la formation
- 50% en fin de formation.

Le règlement est à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'UA dont les références bancaires sont données ci-dessous.

3. Références bancaires de l'IUT Guadeloupe

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ					
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation	
10071	97100	00001006912	51	TPBASSETERRE	
Identifiant international de compte bancaire - IBAN					
IBAN (International Bank Account Number)					
					BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1971	0000	0010	0691 251 TRPUFRP1
TITULAIRE DU COMPTE :					
UNIVERSITE DES ANTILLES			AGENT COMPTABLE		

4. Rémunération des intervenants (enseignants et coordinateurs)

En outre, L'EPLEFPA assure, le financement total de la charge d'enseignement de la licence professionnelle, de la rémunération du coordonnateur logistique (animateur EPLEFPA) de la licence professionnelle et du voyage pédagogique à l'international.